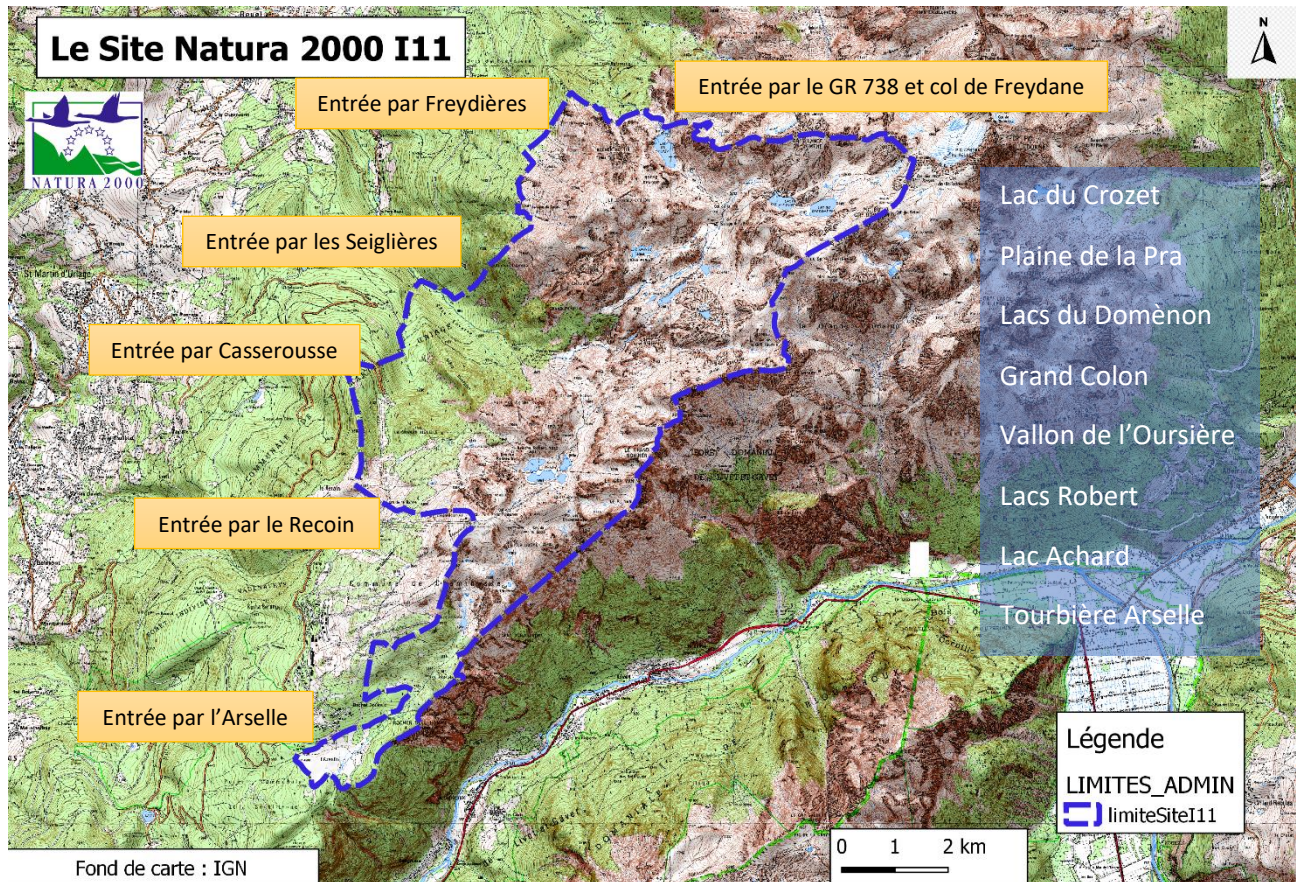


## Site Natura 2000 « Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne : de Chamrousse au Grand Colon ».

### > Les limites du site



### > Chiffres clés

2 662 ha entre 1400 et 3000 m d'altitude - Créé en 2003 - 4 communes : Revel, Chamrousse, Saint Martin d'Uriage et La Combe de Lancey - 2 alpages : La Pra et les Gaboureux - 1 refuge : refuge de la Pra - 1 Espace Natural Sensible (ENS) sur le site : tourbière de l'Arselle et lac Achard - 1 poste d'animation basé à la mairie de Revel financé à 50 % par le FEADER (fond Européen) et à 50 % par l'Etat - 1 Document d'Objectif réactualisé en 2017 qui donne les orientations de gestion - 1 Charte - 1 garde vert en saison estivale sur l'ENS de Chamrousse - 1 médiateur pastoral sur l'alpage de la Pra - 1 GR<sup>®</sup> 738 - Près de 40 km de sentiers inscrits au PDIPR.

### > Biodiversité sur le site

**Habitats naturels** : 24 d'intérêt communautaires, dont 5 d'intérêt prioritaires couvrant 73% de la surface du site : tourbières, forêts de ravins, éboulis rocheux, prairies alpines, zones humides et lacs de montagne

**Flore** : Environ 500 espèces végétales recensées, dont 41 protégées (toutes protections confondues), surtout inféodées aux milieux tourbeux (Droséra à feuilles rondes), parois rocheuses (Androsace de Vandeli, Cardamine de Plumier), prairies de montagnes (Ancolie des Alpes) et forêt (Buxbaumie verte).

**Faune** : Environ 170 espèces animales recensées, dont 32 espèces protégées strictement inféodées au milieu montagnard : Bouquetin, Tétras lyre, Lagopède alpin, Triton alpestre (amphibien), Cordulie alpestre (libellule), Minoptère de Schreibers (chauve-souris).

### > **Actions principales menées sur le site**

- Réunion annuelle avant et après montée en **estive** sur l'alpage, mettant en lien tous les acteurs impliqués et accompagnement dans la mise en place d'une **MAEC** (révisée en 2023) et Suivi de l'entretien des milieux ouverts par ce pâturage sur l'alpage.
- Etude du fonctionnement de 3 **lacs de montagne** et annexes hydrauliques pour mener une réflexion sur la gestion piscicole en lien avec les populations d'amphibiens et de libellules.
- Mise en place d'un plan concerté de gestion de la **fréquentation** avec pose d'éco-compteurs, pose de signalétique adaptée, réflexion sur le bivouac, le respect des itinéraires balisés et Réunion annuelle du **comité de randonnée** avec tous les acteurs impliqués sur cette thématique.
- Protection de l'habitat d'hivernage du **tétras-lyre** et suivi du respects des zones de tranquillité.
- Mise en place d'un protocole de suivi de l'impact de la fréquentation et du pastoralisme sur les **habitats d'éboulis**.
- Mise en place de **zones de quiétude** pour la faune avec constitution d'un COTECH qui suit les réflexions.
- **Sensibilisation** des usagers sur site à Natura 2000, la biodiversité, le partage de l'espace en montagne.
- Accompagnement des événements sportifs (trails) dans leur déclaration des **incidences Natura 2000**.
- Conseil aux différentes **communes** du site et Sensibilisation auprès des **écoles** des communes du site

### > **Les bons gestes à adopter sur le site**

#### ❖ **Les interdictions règlementaires**

- **Bivouac** interdit sur la plaine de la Pra entre le 15 juillet et le 31 août, et toute l'année autour des lacs Merlat et Claret (arrêté municipal n°53-2020 de la commune de Revel).
- **Feux** interdits à moins de 200m des forêts et partout en période de sécheresse (AP 2013-322-0020)
- La **circulation** en dehors des sentier et caillebotis est strictement interdite sur l'ENS de la tourbière de l'Arselle et du lac Achard (APPB N°2003-09182 et arrêté municipal de l'ENS)
- **ENS de Chamrousse** : les chiens doivent être tenus en laisse / la pêche est interdite sur les plans d'eau / le camping, les feux, la coupe d'arbres et la cueillette sont interdits (bivouac autorisé hors saison estivale).

#### ❖ **Pour respecter les milieux naturels**

**Marcher sur les sentiers**, ne pas les couper car cela érode les milieux surtout en montagne, et peut dégrader des zones humides. Privilégier les sentiers balisés au PDIPR (traces et lames jaunes) et le GR 738.

**Ramener tous ses déchets**, même organique : ils se dégradent très lentement en montagne. Avoir un sac dédié.

**Ne pas se baigner dans les lacs** de montagne : ces lacs sont des milieux fragiles car isolés, la crème solaire les pollue fortement et le piétinement perturbe l'écosystème. On profite de la fraîcheur du bord.

**Ne pas faire de feu**, cela dégrade le sol qui se régénère très lentement. Prendre un réchaud à gaz.

#### ❖ **Pour respecter la faune et la flore**

**Ne pas cueillir de végétation** : la plupart des fleurs sont rares ou protégés. A vos appareils photo !

**Ne pas couper les branches** des arbres et buissons : ce sont les habitats de faune sauvage et se régénère lentement en montagne. Prendre un réchaud à gaz.

**Ne pas faire de bruit** (musique, cris, drone) pour ne pas déranger la faune sauvage. Calme et zénitude !

**Tenir les chiens en laisse**, ou les garder au pied, ils sont perçus comme des prédateurs par la faune sauvage.

#### ❖ **Pour respecter l'activité de pastoralisme**

**Contourner** le troupeau, **attendre** qu'il soit passé, ou **demander** l'aide du berger pour traverser.

Ne pas effrayer les brebis, **rester calme** devant les patous (bâtons rangés, s'arrêter de courir).

**Se renseigner** de la présence du troupeau auprès de la mairie de Revel ou sur CartoTroupeo (Isère Outdoor).

**Tenir les chiens en laisse** pour ne pas qu'ils interfèrent avec le troupeau et ses chiens.

### > **Liens utiles**

[Centre de ressources Natura 2000](#)

[Natura 2000 en Isère](#)

[Charte du site Natura 2000](#)

[ENS de Chamrousse](#)

[Manuel du bivouac en Belledonne](#)

[Tout savoir sur les alpages](#)